

**COMMUNE DE VERNIER****QUESTION ÉCRITE**

Au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Sécurité de nos écoles**

Suite aux fortes chutes de neige du mardi 9 janvier 2024, j'ai constaté avec horreur que la sécurité de nos enfants n'était pas assurée, voire prise au sérieux par l'administration verniolane.

En effet, je suis attristé de constater l'insécurité régnant dans le préau de l'école Avanchets-Jura le jeudi 12 janvier 2024, transformé en vraie patinoire.

Le MCG et moi-même sommes préoccupés par la sécurité des enfants ainsi que de tous les usagers de notre ville pas commune, raison pour laquelle je me suis immédiatement adressé à la mairie et au service de la voirie afin de leur faire part de l'état de nos préaux.

J'ai été surpris, pour ne pas dire choqué, de la réponse qui m'a été donnée le vendredi 13 janvier 2024 mentionnant que le service de la voirie est débordé et que la sécurité des bâtiments publics relève de la commune.

En tant que citoyen et conseiller municipal, je considère qu'il est inacceptable que la sécurité des enfants ne soit pas une priorité majeure, surtout pour une ville de la taille de Vernier.

Mes questions au Conseil administratif sont les suivantes

- Est-ce qu'un service de la commune est prévu pour sécuriser nos préaux scolaires ?
- Dans l'affirmative, lequel ?
- Dans la négative pour quelle raison ?
- Est-ce que c'est normal de laisser des préaux scolaires se transformer en patinoire à glace, mettant en péril la santé physique de nos enfants ?
- En cas d'accident, qui est responsable ?
- Est-ce que la commune va prendre en main cette situation et que propose-t-elle ?

Pour le groupe MCG  
Christophe Russi

Vernier, le 13 janvier 2024